



Litige avec solocal manager

Par **Pouicpouic83#**, le **08/06/2022 à 15:36**

Bonjour, en Février 2022, j'ai été démarchée par solocal manager pour profiter une offre d'essai de 3 mois gratuits pour promouvoir mon entreprise. Suite à une explication par la conseillère, et l'affirmation de cette dernière, que l'essai n'engageait à rien mais que au bout des 3 mois le contrat prendrait effet si je ne m'y opposais pas et que de toute manière à tout moment je pouvais arrêter, j'ai donné mes coordonnées bancaires au cas où j'étais satisfaite de leur services ...
En consultant mes comptes le mois suivant je me suis aperçu que j'étais prélevée... Je pensais à une erreur , jusqu'à m'apercevoir que j'avais été abusée, en faisant confiance, et le contrat de 2 ans n'était pas négociable.
J'ai fait opposition au prélèvement, mais depuis ils me harcèlent , que puis je faire légalement ? Merci

Par **Eric 92**, le **08/06/2022 à 16:07**

Bonjour, avez vous signé avec eux un contrat ou pas ?
Si oui, la période d'essai y était elle indiquée ?
Si vous n'avez rien signé et / ou si la période d'essai n'était pas signalé, vous êtes dans votre bon droit de bloquer les prélèvements et même de demander le remboursement du 1er .
Une action en justice peut être entreprise si ils renoncent à vous rembourser.